



Procès -verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Novembre 2024 à ISSOUDUN

Patrick LABLANCHE, président de la Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars ouvre la séance à 16 H 06.

Conditions de vote pour l'AGE : (vote à main levée ou à bulletin secret ?) (Vote)

Il est demandé aux présidents de clubs ou à leurs représentants de décider s'ils sont d'accord pour un vote à main levée.

Contre : **00** Abstention : **00** Le vote à main levée est adopté à l'unanimité.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire a pour but exclusif la modification des statuts dont la dernière mise à jour datait de 2017.

La proposition de modification de statuts a préalablement été envoyée à chaque Président de Club, membre du CA de la FFACCC, avec la convocation à cette AGE.

Nouveaux statuts : Lecture des modifications (Vote)

Patrick LABLANCHE et Marie-Madeleine COUTURIER développent pour chaque article modifié ou ajouté les raisons de ces modifications.

Vote des nouveaux statuts

Nombre d'opposition : **00** Nombre d'abstention : **00**

Approuvé à l'unanimité

Les nouveaux statuts sont joints au présent compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à...

16 H 18, le 6 novembre 2023 2024

Le président de séance
Patrick LABLANCHE

Le secrétaire de séance
Daniel SIMON